



## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

### Introduction :

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le Compte Administratif doit correspondre au Compte De Gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

### ➤ Budget Principal

#### A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1. Les dépenses en 2020 s'élèvent à 993 078,95 € contre 1 035 007,86 € en 2019

###### a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 263 031,35 € contre 292 464,26 € en 2019. Cette variation de - 10,064 % montre la maîtrise des dépenses courantes.

###### b. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses liées au personnel représentent 537 292,83 € contre 553 718,52 € soit une variation de - 3 %. On constate donc une stabilité des charges de personnel.

###### c. Autres charges de gestion courante (65)

Dépenses en légère augmentation en 2020 (116 904,75 €) contre 108 154,34 € en 2019, dues en partie à l'augmentation de la contribution pour eau potable.

Ce chapitre regroupe les indemnités de fonctions des élus ainsi que les contributions aux divers syndicats ainsi que les subventions versées aux associations communales (6 035 €).

###### d. Les charges financières (66 et 16)

Les charges liées aux emprunts se répartissent de la façon suivante :

Emprunts	2020	2019
Total des emprunts restant dus au 31/12/N	1 302 487,68 €	1 396 120,00 €
Annuité des intérêts	55 294,91 €	58 271,10 €
Annuité du capital	93 632,32 €	90 812,01 €

##### 2. Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 1 372 180,05 € contre 1 446 794,78 € en 2019 € soit une diminution de 5,157 % due aux conditions sanitaires (COVID 19).

a. Le produit des services, Domaines et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 108 138,64 € contre 127 551,02 € en 2019 (- 15 %). Cette baisse s'explique par l'interruption des services périscolaires durant la période de confinement et par la délégation du mode de gestion de la garderie périscolaire au profit de l'association Familles Rurales à compter de septembre 2020.

###### b. Les Impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2020 :

Taxe d'habitation : 12,97 %



Taxe sur foncier bâti : 18,97 %

Taxe sur foncier non bâti : 59,95 %

Le montant encaissé s'élève à 402 437 € (403 063 € en 2019). Les autres taxes dont la taxe sur les pylônes électriques s'élèvent à 119 443 €. Malgré la disparition de la taxe d'habitation, on constate une stabilité des recettes due aux compensations de l'état.

**c. Les dotations et participations (chapitre 74)** perçues en 2020 s'élèvent à 430 722,71 contre 421 313,15 € en 2019 soit une légère augmentation due à des reliquats de l'exercice précédent.

**d. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)** concernent le revenu des immeubles en diminution : 43 575,13 € soit une baisse de 15,22 % due aux exonérations accordées sur les loyers commerciaux durant la période confinement.

**e. L'excédent cumulé dégagé en 2020 (recettes – dépenses) est de 379 101 € permet en partie le financement des investissements programmés en 2020.**

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**1. Les dépenses s'élèvent à 782 044,11 €** (dont 54 984,08 € de dépenses engagées restant à payer) **contre 716 267,17 € en 2019**. Ces dépenses concernent principalement des acquisitions de bâtiments (cabinet médical, bâtiment commercial) et acquisitions de matériel. et divers travaux dont le renouvellement de l'éclairage public et la réfection de la façade de la mairie (dernière tranche). Les charges de remboursement du capital d'emprunts s'élèvent à 93 632,32 € contre 90 812,01 € en 2019.

**2. Les recettes d'investissement s'élèvent à 596 025,92 €** (dont 199 230 € correspondant à un emprunt contracté en fin d'année et restant à percevoir)

Dont :

- les subventions (Etat, Département, autre : 46 309,95 €
- Le Fonds de Compensation de TVA (remboursement pour partie de la tva N-2) : 61 684,55 €), la Taxe d'aménagement (taxe sur construction : 2 098,11€)

**La section d'investissement se solde par un déficit de 186 018 € mais largement couvert par l'excédent de fonctionnement dégagé (379 101 €).**

## ➤ Budget Annexe Eau

### A – Section d'exploitation

**1. Les dépenses s'élèvent à 173 872,39 € dont :**

Dépenses réelles : 154 216,66 €

Charges à caractère général :	24 226,13 €
Charges de personnel :	34 981,99 €
Atténuation de produits (taxes reversées à l'Agence de l'Eau) :	23 379,00 €
Autres charges de gestion courante (verst au budget assainissement)	68 627,18 €
Charges financières	2 999,36 €

Dépenses d'ordre (amortissements) : 19 658,73 €

**2. Les recettes s'élèvent à 197 617,16 € dont :**

**3. Vente de l'eau :** 66 015,17 (61 356,60 € en 2019)



(Location des compteurs : 34 445,54 € (34 371,48 en 2019)  
Les autres produits sont perçus au profit du budget assainissement et reversées  
(voir dépenses autres charges de gestion courante)  
Report d'excédent cumulé des exercices précédents : 11 948,32 €  
**La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 23 744,77 €**

## **B – Section d'investissement**

**1. Les dépenses s'élèvent 35 305,74 €** dont 15 421,66 € d'engagements de dépenses restant à régler ( Etude Patrimoniale, installation de compteurs de sectorisation).

**Total de dépenses réelles : 19 884,08 dont**

Etude patrimoniale :	11 069,82 €
Remboursement capital d'emprunt :	8 814,26 €

**3. Les recettes s'élèvent 287 296,03** dont

- Des subventions (Etat et Agence de l'Eau) restant à percevoir : 70 901,20 €
- Des opérations d'ordre (Amortissements) : 19 658,73 €
- Du report de l'excédent cumulé des exercices précédents. 196 736,10 €

**La section d'investissement se solde par un excédent de 251 990,29 €**

## ➤ **Budget Annexe Assainissement**

### **A – Section d'exploitation**

**1. Les dépenses s'élèvent à 88 576,51 €** dont :

Dépenses réelles : 48 981,51 € (103 388,02 € en 2019 dont 48 241,19 € pour le curage des bassins du lagunage)

Dépenses d'ordre (amortissements) : 39 595,00 €

**2. Les recettes s'élèvent à 204 764,06 €** dont :

- Redevance assainissement : 60 035,07 € (55 231,66 € en 2019)
- Contribution communale (rejet eaux pluviales) : 29 000,00 €
- Redevance pour modernisation des réseaux : 7 321,35 €
- Report des excédents cumulés : 90 719,64 €

**La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 116 187,55 €**

### **B – Section d'investissement**

**1. Les dépenses s'élèvent à 21 555 €** de dépenses engagées concernant le solde de l'étude patrimoniale.

**2. Les recettes s'élèvent à 386 207,79 €** constituées :

- des recettes d'ordre : 39 595 € (jeux d'écriture sur amortissements - dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement)
- du report de l'excédent cumulé des exercices précédents : 332 026,79 €
- de subventions restant à percevoir : 14 586 €

**La section d'investissement se solde par un excédent de 364 652,79 €**



## ➤ **Budget Annexe Intervention Economique**

Ce budget retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

### **A – Section de fonctionnement**

#### **1. Les dépenses s'élèvent à 10 616,71 € dont :**

- Charges à caractère général : 10 442,36 €
- Charges financières 174,35 €

#### **2. Les recettes s'élèvent à 48 039,26 €, constituées :**

- du produit des loyers : **29 126,15 €** contre 52 332,36 € en 2020.  
Cette différence est due à l'exonération appliquée sur les loyers durant la pandémie.
- de la reprise des résultats précédents : **18 913,11 €**

**La section de fonctionnement se solde par un excédent de 37 422,55 €**

### **B – Section d'investissement**

#### **1. Les dépenses s'élèvent à 37 493,19 € dont :**

- Remboursement du capital d'emprunt : 10 259,13 €
- Reprise du déficit d'investissement 2019 : 27 234,06 €

A noter que le prêt contracté en 2010 pour l'aménagement de la boucherie se termine en 2020.

#### **2. Les recettes (27 234,85 €) proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2019.**

**La section d'investissement se solde par un déficit de 10 258,34 €  
compensé par l'excédent de fonctionnement**